



Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France
Tél. 03 83 23 68 68

DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection**, nous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

SURBOTTE 6600



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0072, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué la mise à jour de l'Examen UE de Type . Dossier n°13117chez Centexbel.

Cet EPI de catégorie 3 soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 répond aux normes harmonisées suivantes :



A₁ B₁C₄D₃E₃F₁
EN ISO 11612 (2015)
Protection chaleur et flammes

Fait à Noviant-Aux-Près, le 16/04/2019,

Par Eric Keller, Directeur Général